

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Arts, lettres, langues, sciences humaines

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 24/11/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017 sur la base d'un dossier déposé en mai 2017

Présentation du champ

Le champ de formation *Arts, lettres, langues, sciences humaines* (ALLSH) d'Aix-Marseille Université (AMU) est porté par deux composantes de l'université : l'unité de formation et de recherche (UFR) éponyme résultant de la fusion, en 2011, de six anciennes UFR, et l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).

Du point de vue de l'offre de formation, le projet fait état d'1 DEUST, de 20 mentions de licence (16 licences générales, 4 licences professionnelles : LP) et de 25 mentions de master.

En matière d'adossement à la recherche, les formations du champ prennent appui sur un grand nombre d'unités et de structures de recherche et de service : 17 en ALLSH, réparties en neuf équipes d'accueil (EA), sept unités mixtes de recherche (UMR) sous la double tutelle d'AMU et d'un organisme de recherche (le plus souvent le CNRS), une unité mixte de service (UMS) et 10 relevant de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (neuf sont des UMR, une est une unité de service et de recherche). Trois écoles doctorales sont associées au champ.

Du point de vue de leur localisation, les formations se déroulent principalement à Aix-en-Provence (site Schuman, qui fait l'objet d'une réfection de grande ampleur depuis 2014 dans le cadre de l'opération campus Aix quartier des facultés ; site aixois de l'ESPE ; Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme) et à Marseille (site du campus Saint-Charles).

Les formations du champ visent une insertion professionnelle dans les secteurs de l'enseignement, de la formation, de la recherche, des arts, de la culture et de l'interculturalité, du livre, des langues, de la traduction, du tourisme, de la communication, du patrimoine, de l'organisation du travail et des ressources humaines, de la médiation, sociale et culturelle, de l'administration, de la négociation, de l'urbanisme et de l'aménagement, du développement durable.

Avis sur la cohérence du champ

Le champ ALLSH, dont on pouvait regretter un cloisonnement entre la plupart des mentions qui le composaient dans le précédent contrat, a gagné en cohérence interne grâce à l'introduction de portails raisonnés en 1^{ère} année de licence (L1), au 1^{er} semestre entre mentions du champ — par exemple : Lettres, Arts, Musicologie ; Lettres et Sciences du langage ; Lettres, Philosophie, Sciences de l'homme, Anthropologie et Ethnologie ; Sciences du langage, Sociologie, Philosophie, Sciences de l'éducation — permettant aux étudiants de se réorienter à l'issue des 1^{er} ou 2^{ème} semestres de la L1. L'émergence de ces portails s'est faite conformément à la politique d'AMU, et doit beaucoup à la mise en synergie des équipes pédagogiques des vingt-six départements de la faculté ALLSH au travers de la création d'un « comité des études » (cf. rubrique suivante « Pilotage »).

Outre l'introduction de ces portails inter-mentions, on note un certain nombre de changements par rapport à l'offre de formation du contrat précédent. Certains d'entre eux répondent, de façon parfois drastique, à des points d'attention formulés dans le rapport d'évaluation établi par le Hcéres en 2016-2017 :

- suppression de la LP *Intervention sociale*, spécialité *Coordonnateur référent en gérontologie*, dont l'insertion professionnelle avait été jugée perfectible et l'équipe de pilotage fragile ;
- transfert dans un autre champ de la LP *Aménagement du territoire et urbanisme*, spécialité *Conduite de projets territoriaux durables* ;
- non-reconduction de la mention de master *Ergologie*, dont les effectifs étaient faibles et l'équipe pédagogique fragilisée par des départs en retraite annoncés (la question ergologique est désormais traitée dans le nouveau parcours *Analyse ergologique du travail et interaction sociale* du master *Philosophie*, résultant de la refonte de cette ancienne mention et de la spécialité *Argumentation et influence sociale* du master *Philosophie* de l'ancien contrat, lui-même resserré en quatre parcours, contre cinq précédemment).

D'autres changements sont liés à une mise en conformité avec les arrêtés de février 2014 fixant la nomenclature des mentions des diplômes nationaux de licence et de master. Ainsi, l'offre de master en langues est totalement restructurée, ces changements, en partie conjoncturels, étant à terme l'occasion de répondre à tel ou tel point faible de telle ou telle ancienne mention, comme de très faibles effectifs ou une absence de conseil de perfectionnement, même si l'offre perd en partie en visibilité :

- l'ancienne mention *Négociation internationale et interculturelle* (MASNI) devient un parcours de la mention de master *Etudes européennes et internationales*, à côté des parcours *Métiers des politiques et des programmes européens et Coopération euro-méditerranéenne* ;
- la mention *Langues et cultures étrangères : Aire culturelle du monde anglophone* du précédent contrat est reconfigurée en l'unique parcours *Monde anglophone* de la mention *Etudes culturelles*, ce parcours se subdivisant lui-même en trois axes proposant chacun un ensemble d'options. On peut d'ailleurs se demander si la structuration retenue est la plus lisible qui soit du point de vue des étudiants et des milieux professionnels, et si, plutôt qu'une mention mono-parcours, une organisation en trois parcours (correspondant aux axes retenus), eux-mêmes offrant un jeu d'options ne serait pas plus claire. De surcroît, la présence d'un seul parcours dans cette mention donne l'impression que les études culturelles sont limitées au monde anglophone, à l'exclusion des autres aires géographiques, hébergées sous la mention *Langues et sociétés*. On aurait pu imaginer que toutes les aires relèvent d'une même mention, soit *Etudes culturelles*, soit *Langues et sociétés* ;
- la mention *Langues et cultures étrangères : Aire culturelle arabe, musulmane et hamito-sémitique* devient un parcours de la mention *Langues et sociétés*, sous l'intitulé *Mondes arabe, musulman et hamito-sémitique* ;
- l'ancienne mention *Langues et cultures étrangères : Aire culturelle asiatique* est, elle aussi, reconfigurée et prend la forme de deux parcours : *Etudes chinoises* et *Langues, cultures et sociétés d'Asie* de cette même mention *Langues et sociétés* ;
- les trois aires culturelles romane, franco-allemande, slave correspondant à autant de mentions dans l'ancien contrat se retrouvent désormais déroulées dans cinq parcours de la mention *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) : parcours *Etudes hispaniques et latino-américaines* ; *Etudes interculturelles franco-allemandes* ; *Etudes italiennes* ; *Etudes portugaises et brésiliennes* ; *Etudes slaves*.

D'autres changements, enfin, qu'il s'agisse de créations, de suppressions ou de transferts dans un autre champ, résultent du travail sur l'offre de formation effectué à AMU, indépendamment des deux motivations précédentes :

- la mention *Lettres, langues* de licence, pourtant très appréciée dans le rapport d'évaluation établi par le Hcéres et dont l'intitulé demeure pourtant en conformité avec l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence, est abandonnée ;
- la mention *Arts* de master perd le parcours *Cinéma et audiovisuel*, qui est déplacé dans le champ *Sciences et technologies* (mention *Cinéma et audiovisuel*) ;
- une nouvelle mention de master *Son, musique et sciences* est proposée. Cette mention biparcours (*Ingénierie et conception sonore ; Musicologie et création*) prend appui sur la Formation de Recherche en Évolution (FRE) *Perception, Représentation, Image, Son et Musique* créée en 2017. Cette FRE a vocation à devenir en 2018 une UMR sous la triple tutelle d'AMU, du CNRS et du Ministère de la culture et de la communication, et elle mettra ses infrastructures à disposition des étudiants du master. L'intitulé proposé pour cette mention est dérogatoire relativement à la nomenclature du diplôme national de master. Il est motivé par la volonté d'attirer, de façon lisible, aussi bien des candidats issus des sciences humaines, en particulier de la musicologie, que des sciences et technologie, et de faire se rapprocher des équipes d'enseignants parfois très éloignés quant à leur objet d'enseignement et d'étude.
- la mention *Arts du spectacle*, jusqu'ici limitée à une 3^{ème} année de licence (L3), commence désormais dès le L1. Monoparcours en L1 et L2 sous l'intitulé *Théories et pratiques du cinéma et de l'audiovisuel*, elle offre trois parcours en L3 : le 1^{er} conserve l'appellation du parcours de L1 et L2 ; le 2^{ème}, *Education à l'image : pratiques professionnalisantes*, est davantage centré sur l'image ; le 3^{ème} s'intitule *Arts de la scène*. Le rapport Hcéres rédigé début 2017 avait formulé plusieurs remarques à l'encontre de cette mention, et avait préconisé un rapprochement entre le parcours *Cinéma et audiovisuel* de l'ancienne mention avec la mention *Sciences, arts et techniques de l'image et du son* (SATIS) d'AMU. Si le dossier déposé expose bien les raisons pour lesquelles cette préconisation ne peut pas être suivie (les profils des étudiants entrants ainsi que les compétences mises en place par ces deux formations sont très différents), le positionnement du parcours *Arts de la scène*, qui tenait davantage d'une LP que d'une licence générale, n'est pas éclairci. En l'état, la restructuration de la mention reste floue et peu lisible pour les étudiants. Les effectifs attendus en L1 (80 étudiants) sont en outre très sous-estimés, compte tenu de l'engouement, en France, des étudiants pour les études dans le champ du cinéma et de l'audiovisuel et des arts de

la scène (pour les seules études cinématographiques, plusieurs universités françaises ont été contraintes de poser une capacité d'accueil limitée en 1^{ère} année). Si la mention recevait l'accréditation, un bilan de cette formation à mi-parcours est vivement recommandé.

Les autres mentions du champ connaissent, pour certaines, des ajustements à l'interne, dans l'ensemble conformes aux recommandations de l'évaluation passée du Hcéres.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Le pilotage du champ repose sur les instances de l'UFR ALLSH et de l'ESPE. Les deux directeurs ont désigné un adjoint chargé de la formation et de la coordination des formations au sein du champ.

Pour ce qui est plus particulièrement de l'UFR ALLSH et de la qualité du service public rendu aux étudiants, un travail de fond pour la clarification des procédures entre services centraux et communs et services internes à l'UFR a été mené. L'UFR ALLSHS s'est en outre dotée d'une instance consultative auprès du conseil d'UFR nommée « comité des études ». Constituée de membres élus par les usagers et les personnels de l'UFR, présidée par le directeur/rice de composante, elle est réunie selon une périodicité mensuelle et émet des avis et des propositions sur les orientations pédagogiques de l'UFR. Cette instance est particulièrement bienvenue dans cette UFR de taille importante, qui compte vingt-six départements et, avec les équipes pédagogiques, a permis l'émergence de portails raisonnés en L1 entre mentions relevant de l'UFR, en accord avec la politique d'AMU.

Les mentions qui en étaient dépourvues annoncent toutes la mise en place de conseil de perfectionnement, et le partenariat avec le monde socio-économique ou culturel est désormais renforcé, grâce à la nomination d'un chargé de mission au sein de la composante et au recrutement de deux ingénieurs d'études.

L'ouverture vers l'international, qui constitue un enjeu majeur pour un établissement de taille si importante, est adéquate et diversifiée : les efforts des équipes pédagogiques et de la tutelle ont été sensibles afin d'augmenter la mobilité sortante et entrante, dans le cadre d'Erasmus ou, hors-Europe, de conventions bilatérales. Le champ ALLSHS peut ainsi afficher un taux tout à fait satisfaisant en comparaison aux autres composantes de l'établissement, puisqu'il effectue environ 50 % des mobilités globales ; même si le chiffre absolu, environ 350 en mobilité, reste perfectible. Les relations en termes de formation et de recherche sont très vastes et concernent toutes les aires géographiques, avec une prédilection historique pour l'Europe, le pourtour méditerranéen (Afrique du Nord et Moyen-Orient) et l'Afrique subsaharienne. Le champ fait état d'un nombre considérable d'accords internationaux pour des doubles diplômes (11 effectifs, 7 en préparation), des mobilités Erasmus+ MIC (deux candidatures), et des partenariats stratégiques de recherche.

Un effort important a d'ores et déjà été mené sur la mutualisation, grâce à une coordination assurée à tous les niveaux de l'établissement : à l'échelle centrale, *via* le schéma directeur de l'offre de formation, au sein de la composante par le comité des études, et ensuite pour chaque formation par les départements de formation. L'UFR ALLSH s'appuie en ce domaine sur des expériences de longue date : celle de la mutualisation des enseignements de découverte, en vigueur dans les contrats précédents ; celle des enseignements transversaux (langue, compétences numériques, informationnelles et d'orientation). La mise en œuvre des portails est donc certes une innovation, mais qui s'inscrit dans le prolongement de pratiques de longue durée.

Une nouveauté importante se dessine au niveau pédagogique dans le projet présenté : l'articulation classique cours magistraux/travaux dirigés (CM/TD) étant qualifiée de « dépassée », l'AMU a décidé de promouvoir l'approche pédagogique par compétences. Pour cela, un effort est annoncé pour renforcer la progression des enseignements et la cohésion des équipes pédagogiques, ainsi que leur formation. Un appui déterminant doit être fourni, pour cela, par le centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE). La concrétisation de cette approche par compétences doit suivre trois directions :

- la mise en place d'un référentiel de compétences pour chaque formation, en lien avec les fiches RNCP ;
- l'alignement des unités d'enseignement sur ces objectifs pédagogiques définis en termes de compétences ;
- et enfin, pour les formations concernées (on suppose, mais cela n'est pas indiqué, les plus professionnalisantes), la construction de l'offre de formation en fonction d'un référentiel métier.

Cette expérimentation, qui ne semble pas d'ailleurs incompatible avec une articulation CM/TD, contrairement à ce que laisse entendre le dossier, demande à être confrontée aux réalités du terrain.

En matière de locaux et d'infrastructures, une partie des faiblesses soulignées dans le rapport réalisé par le Hcéres tombe, dans la mesure où les formations du nouveau contrat se dérouleront sur le site Schuman d'Aix dans des locaux entièrement rénovés et repensés : regroupement des salles de cours ; espaces de travail étudiants ; services administratifs rassemblés ; espace « PEPIM (pour « Partage d'expérimentations pédagogiques innovantes et modulaires ») ; ateliers de pratique artistique.

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Formation de base aux métiers du théâtre	DEUST	AMU	
Arts du spectacle	L	AMU	Les objectifs communs à la mention restent à clarifier. Son ouverture dès la L1 n'est pas argumentée. Les effectifs sont sous-estimés. Un bilan à mi-parcours est vivement recommandé.
Arts plastiques	L	AMU	
Géographie et aménagement	L	AMU	
Histoire de l'art et archéologie	L	AMU	
Histoire	L	AMU	
Langues étrangères appliquées	L	AMU	
Lettres	L	AMU	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	L	AMU	
Musicologie	L	AMU	
Philosophie	L	AMU	
Psychologie	L	AMU	
Sciences de l'éducation	L	AMU	
Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie	L	AMU	
Sciences du langage	L	AMU	
Sciences et humanités	L	AMU	
Sociologie	L	AMU	
Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique	LP	AMU	
Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques	LP	AMU	
Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles	LP	AMU	
Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	LP	AMU	
Anthropologie	M	AMU	
Archéologie, sciences pour l'archéologie	M	AMU	
Arts	M	AMU	
Etudes culturelles	M	AMU	
Etudes européennes et internationales	M	AMU	

Géographie, aménagement, environnement et développement	M	AMU	
Histoire, civilisations, patrimoine	M	AMU	
Histoire de l'art	M	AMU	
Langues et sociétés	M	AMU	
Langues étrangères appliquées	M	AMU	
Lettres	M	AMU	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	M	AMU	
MEEF Encadrement éducatif	M	AMU	
MEEF Pratique et ingénierie de la formation	M	AMU	
MEEF Premier degré	M	AMU	
MEEF Second degré	M	AMU	
Philosophie	M	AMU	
Psychologie	M	AMU	
Sciences cognitives	M	AMU	
Sciences de l'éducation	M	AMU	
Sciences du langage	M	AMU	
Sociologie	M	AMU	
Son, musique et sciences	M	AMU	Hors nomenclature
Traduction et interprétation	M	AMU	
Urbanisme et aménagement	M	AMU	

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les champs de formations pour le prochain contrat 2018-2022
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document



Marseille, le vendredi 3 novembre 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 11 octobre 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les champs de formations pour le prochain contrat 2018-2022.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint concernant le champ Arts, lettres, langues, sciences humaines.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland 

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Champ de formation

**N° du rapport HCERES :
C2018-EV-0134009M-DEF-
FOCP180015485-RT**

**Intitulé du champ de formation :
Arts, lettres, langues, sciences
humaines**

Octobre 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Observation figurant dans le rapport	Réponse
--------------------------------------	---------

Présentation du champ

<p>3^e § :</p> <p>Du point de vue de leur localisation (...) ; Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme</p>	<p>La MMSH étant un bâtiment code du travail, les formations qui s'y déroulaient avant la rénovation du campus ont vocation à revenir sur le site Schuman.</p>
---	--

Avis sur la cohérence du champ

<p><i>Fin de la p. 3 :</i></p> <p>« L'offre de master en langues (...) perd en partie en visibilité »</p> <p><i>p. 5 avant-dernier §</i></p> <p>« une nouvelle mention de master <i>Son, musique et sciences (...)</i>. Faire se rapprocher des équipes d'enseignants parfois très éloignés quant à leur objet d'enseignement et d'étude »</p>	<p>Le recours aux trois mentions possibles en master pour les langues vivantes répond à une logique culturelle et géographique propre à déployer la diversité des approches en recherche et en formation en langues vivantes dans l'UFR ALLSH, tout en respectant la nouvelle nomenclature des mentions de master.</p> <p>1° Certes la mention Etudes culturelles recouvre la seule aire anglophone, mais c'est précisément parce que cette appellation « cultural studies » est particulièrement usitée dans le monde anglophone et qu'elle recouvre une démarche de recherche plus spécifique.</p> <p>2° La mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales regroupe les langues de l'aire européenne, comme le souligne implicitement le rapport, et correspond à des langues enseignées pour la plupart dans le secondaire, et dont l'étude à l'université fait une large place à la littérature et permet d'en approfondir la connaissance.</p> <p>3° La mention Langues et sociétés regroupe deux aires culturelles vastes et diversifiées et qui nécessite un investissement particulier tant dans l'apprentissage linguistique (généralement débuté à l'université) que dans la découverte de la culture et notamment de l'histoire des sociétés, domaine de spécialité des équipes pédagogiques de cette mention.</p> <p>Les équipes enseignantes engagées dans ce projet partagent bien l'intérêt pour un même objet d'étude, qui est le son, abordé dans l'interdisciplinarité.</p>
---	--

p. 5 dernier §

« la mention *Arts du spectacle* (...), le positionnement du parcours Arts de la scène qui tenait davantage d'une LP que d'une licence générale, n'est pas éclairci »

(Même licence) :
« Plusieurs universités françaises ont été contraintes de poser une capacité limitée en première année »

L'offre de formation d'AMU comporte un DEUST Formation de base aux métiers du théâtre, à caractère professionnalisant. En revanche, la licence avec le parcours-type Arts de la scène comporte une part théorique affirmée permettant de préparer les étudiants à la recherche et à la poursuite d'études en master, ce qui ne serait pas le cas d'une LP. Le parcours-type Arts et scènes d'aujourd'hui du master Arts propose une poursuite d'études enrichie du partenariat conventionnel avec deux établissements relevant du ministère de la Culture, l'école régionale d'acteurs de Cannes et de Marseille (ERAC) et la Formation supérieure d'art en espace public (FAI AR), convention signée le 18 octobre 2017 afin d'assurer la double diplomation. Le parcours-type de licence relève donc bien d'une licence générale et non d'une LP.

En effet, une capacité d'accueil limitée sera indispensable eu égard au potentiel enseignant et aux équipements qui, bien que renouvelés, ne sont pas sans limite. Les modalités d'accès seront précisées dans le cadre de la réflexion actuelle menée au MESRI.